

Réunion du 27 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 72

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Pierre MUCHADA, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Marc FAGET (suppléant de M. Jérôme LAY), Francis GRINET, Michel DUPUY, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE (pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE), Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Guy PÉMARTIN (pouvoir à M. José FLORES), Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Jean NAULÉ (pouvoir à M. Philippe ARRIAU), Stephan BONNAFOUX (pouvoir à M. Benoît POURTAU-MONDOUTEY), Françoise DANDIEU (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Gérard IRIART), Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Firmin LARA, Emmanuel HANON (pouvoir à Jean-Louis GROUSSET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Jean-Pierre BOUNINE), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (pouvoir à M. Robert HAGET), Marc PEREZ, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Christian MOLLES (pouvoir à M. Michel DUPUY), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCETEGARAY.

RAPPORT N° 17 : CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE PONCTUELLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Les sujétions inhérentes à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme supposent que soient garantis la continuité du service et le respect des délais réglementaires.

Afin de remplacer un agent en congé maternité, il est proposé de confier au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion locale (APGL) une mission d'assistance technique et administrative pour l'instruction d'actes d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 1^{er} décembre 2022.

Suivant l'évolution de l'activité au sein du service, cette mission sera réévaluée.

Ce remplacement s'effectuera essentiellement depuis les locaux de l'APGL, par l'intervention, à raison de 2 jours par semaine courante, d'un agent de son service d'urbanisme pour accomplir tout acte d'instruction qui lui sera confié par le responsable du service de la communauté de communes. L'intervention de l'agent portera sur un nombre d'actes à traiter et un secteur du territoire communautaire prédéterminés.

La mise en œuvre de ce service suppose la conclusion d'une convention avec l'APGL.

Le coût de la mission d'assistance est réparti ainsi sur la période concernée :

- au titre du 3^{ème} trimestre, la somme appelée sera au plus de 2 997 €,
- au titre du 4^{ème} trimestre, la somme appelée sera au plus de 5 994 €, correspondant au maximum à 36 jours d'intervention.

Considérant que la communauté de communes peut disposer du Service intercommunal Territoires et Urbanisme de l'APGL, en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à l'agence, pour une assistance technique et administrative relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de faire appel** au Service intercommunal Territoires et Urbanisme de l'APGL pour la mise à disposition auprès de la communauté de communes d'un agent, à raison de 2 jours par semaine courante durant la période allant du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 1^{er} décembre 2022, pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Cette assistance suppose la mise en commun du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme dont dispose la communauté,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet annexé à la présente délibération,
- **de préciser** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

